

11548/22 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 septembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 septembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre l'article 21, paragraphe 5,
du règlement (UE) 2016/44 du Conseil concernant des mesures restrictives en
raison de la situation en Libye - Annexe

E 17025

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**